



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

F
N

22146726

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

30 NOV. 2022

Greffe

N° d'entreprise : 0674 419 521

Nom

(en entier) : **ONCOMFORT**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Einstein 16, boîte 12, 1300 Wavre**

Objet de l'acte : Nomination et démission d'un délégué à la gestion journalière

Extraits des résolutions écrites et unanimes du conseil d'administration du 22 novembre 2022:

(...)

2. Nomination d'un délégué à la gestion journalière

Les administrateurs décident de nommer SIV CONSULTING SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège est établi avenue Winston Churchill 125, 1180 Uccle, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles, section francophone) sous le numéro 0669.768.469, représentée par son représentant permanent Monsieur Jean-Philippe ALLAR (...) en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 1er novembre.

(...)

3. Retrait de la gestion journalière à Mme Diane JOORIS

Les administrateurs :

- prennent acte et, pour autant que de besoin, acceptent la démission de Mme Diane JOORIS en qualité de délégué à la gestion journalière, fonction à laquelle elle a été nommée le 10 mai 2022, avec effet à la date des présentes ; Madame Diane JOORIS reste administrateur de la Société.

(...)

5. Procuration pour l'accomplissement des formalités

Les administrateurs décident, à l'unanimité, de donner procuration à Me Jacques Meunier, Me Céline Tallier, Me Olivia Szerer et Me Eilouna Ochana, ainsi qu'à tout autre avocat du cabinet Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick, situé à 1000 Bruxelles, boulevard de l'Empereur 3, chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

(...)

Pour extrait conforme

Eilouna Ochana (Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick)
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/12/2022 - Annexes du Moniteur belge